



**ACADEMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Référents académiques 2HSC:

Joffrey Ménagé IA-IPR EPS  
Sylvain Virey CAS DRAJES



## **2H d'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE en plus au collège**

**DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF 24-25  
Accueil élargi 8h-18h  
VISIO ACCOMPAGNEMENT CE  
Mercredi 09 octobre 24**

# L'esprit des 2HSC



**Constat:** 66% des garçons et 80% des filles de 11-14 ans n'atteignent pas les recommandations de l'OMS (1h/j d'activité physique à intensité modérée à élevée)

L'instruction du 26 avril 2023 MSJOP-DS-MENJ-DGESCO paru au BO du 27 avril 2023 précise les modalités de déploiement des « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens »

Nouvelle instruction RS2024 en cours de signature à la DGESCO.

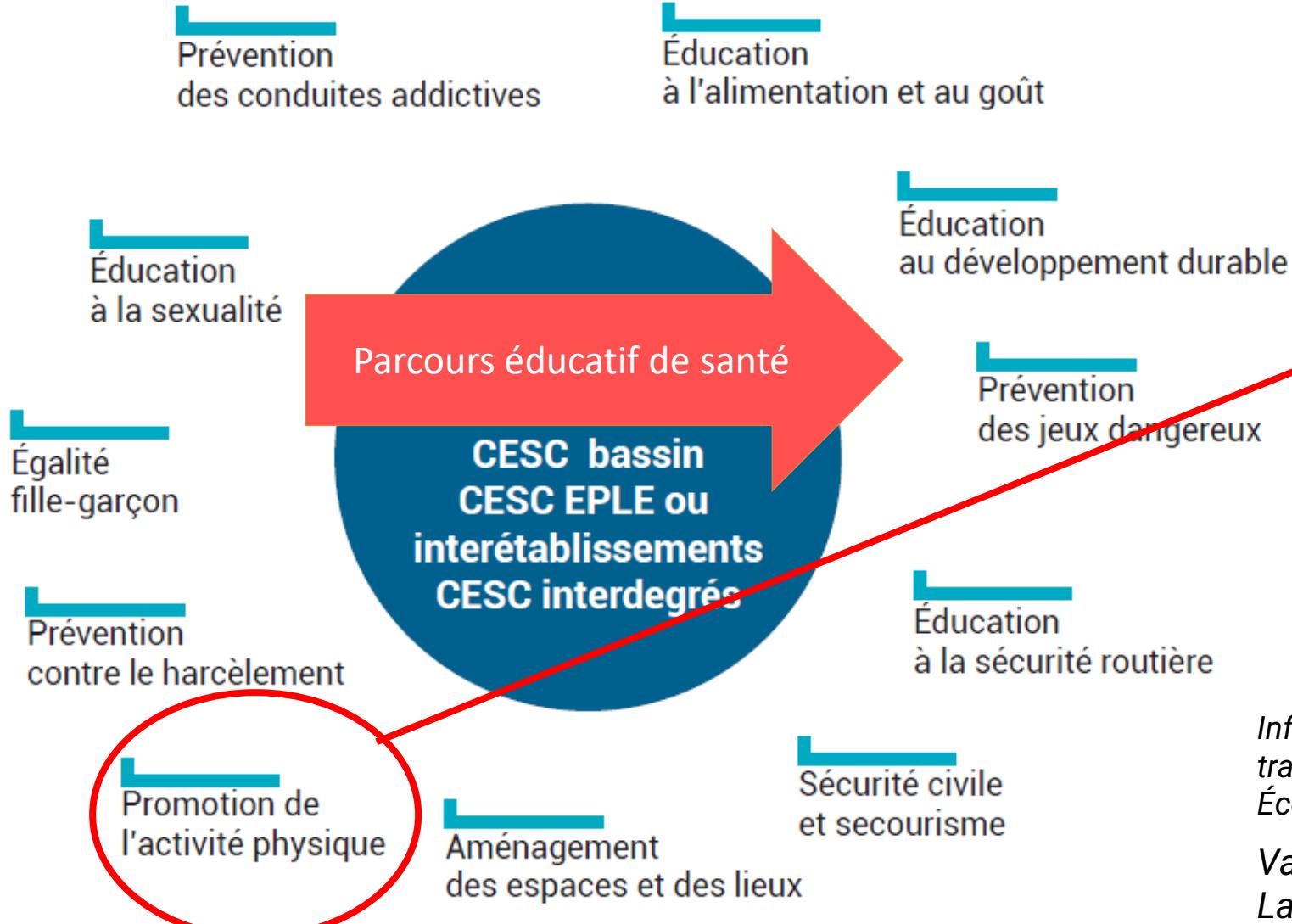
**Finalité: PPG Soutenir la pratique sportive régulière des jeunes**

**Enjeux: lutter contre la sédentarité et l'inactivité des jeunes**

Entre 13 et 19 ans, un jeune passe en moyenne 5h /jour devant un écran (TV, jeux vidéo, internet)  
source IPSOS 2022. Construire un habitus santé (physique, mental et social)

**Vigilance:** Adhésion de l'équipe EPS (continuité éducative et coordination dispositif), dispositif complémentaire, spécifique et non concurrentiel de l'EPS et de l'AS.

# 2HSC : une coloration sport santé inclusion



## Lien 1D :

EPS, Sport scolaire (USEP), SRAV, SN, généralisation 30min APQ

## Continuité 2D:

EPS obligatoire

Sport scolaire (AS/UNSS)

## Passerelle Ecole / mouvement sportif:

Section sportive

2HSC (« section sport-santé »)

Infographie non exhaustive de l'ensemble des éducations transversales mobilisables dans le cadre d'une démarche École promotrice de santé.

Vademecum L'École promotrice de santé  
Label ÉduSanté

# RS 24: Réorientation des 2HSC Académie de Normandie





**ACADEMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Dispositif 2 heures de sport en plus pour les collégiens

## Collèges éligibles

### 2024 - 2025



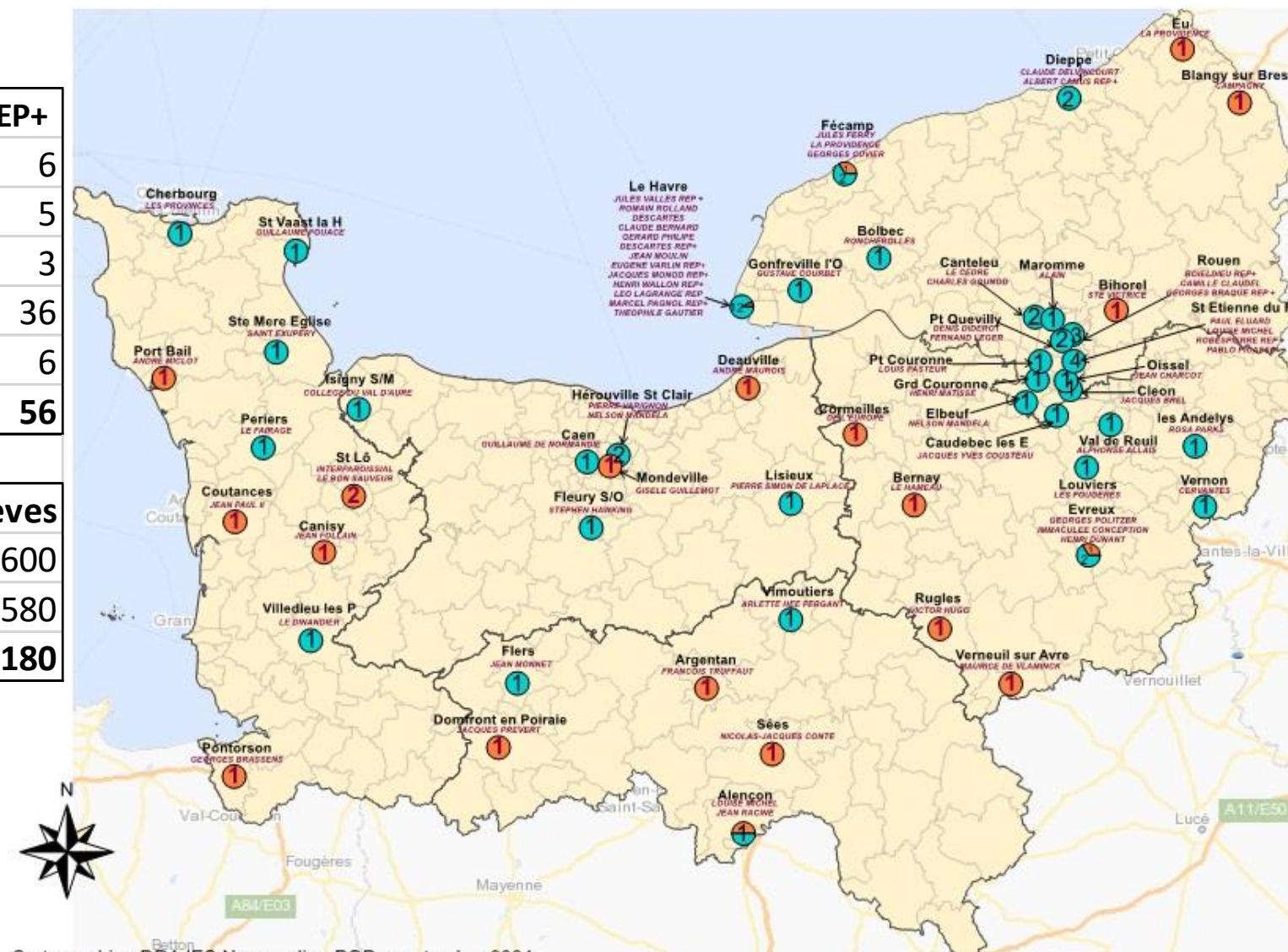
**ACADEMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

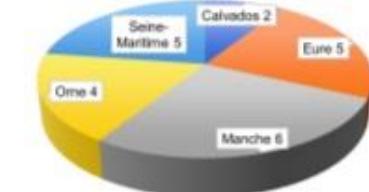
Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

Normandie	Ctg REP et REP+
Calvados	6
Manche	5
Orne	3
Seine Maritime	36
Eure	6
	<b>56</b>

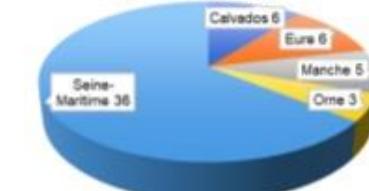
RS23:	Effectifs élèves
REP	16600
REP+	5580
	<b>22180</b>



**Nombre de collèges (Hors REP)  
volontaires  
par département**



**Nombre de collèges (REP /REP+)  
volontaires  
par département**



**Nb total de collèges : 78**

# QUI FAIT QUOI?

- Identifie les élèves
- Informe les familles
- Organise les créneaux
- Identifie les équipements
- Signe la convention avec le club sportif partenaire
- Transmet au référents SDJES et DRAJES la fiche projet pour validation

**Etablissement  
Collège**

**Fédération  
/Mouvement  
sportif  
(CROS/CDOS)  
Club / Comité  
sportif**

**Collectivités  
territoriales**

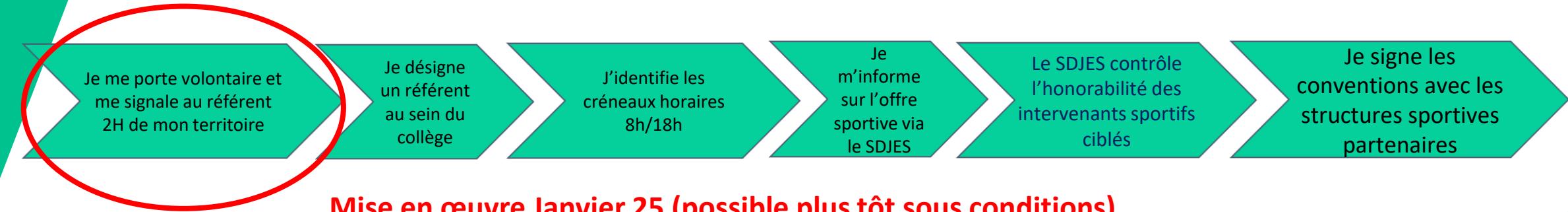
**Inspection/DRAJES  
DSDEN/SDJES**

- Contribuent aux moyens matériels et de transport
- Soutiennent financièrement le dispositif si elles le souhaitent

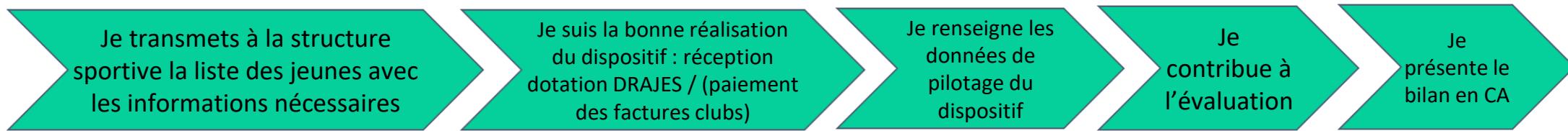
- Référent fédéral désigné, promotion, suivi et évaluation
  - Le club volontaire propose des moyens matériel et humains
  - Signe la convention avec l'établissement pour chaque cycle
  - Recueille les autorisations parentales
  - Facture sa prestation à l'établissement scolaire.
- Accompagnement et suivi en COPIL
  - Favorise les relations établissements/clubs/collectivités
  - Promotion du dispositif
  - Vérifie le respect de la réglementation EAPS
  - Collecte les données pour le suivi de projet

*Cadre de déploiement commun partagé, ajustable aux échelons  
et réalités des territoires concernés*

## Parcours 2 heures de sport en plus (2HSC) – Accueil élargi 8h-18h – Le collège



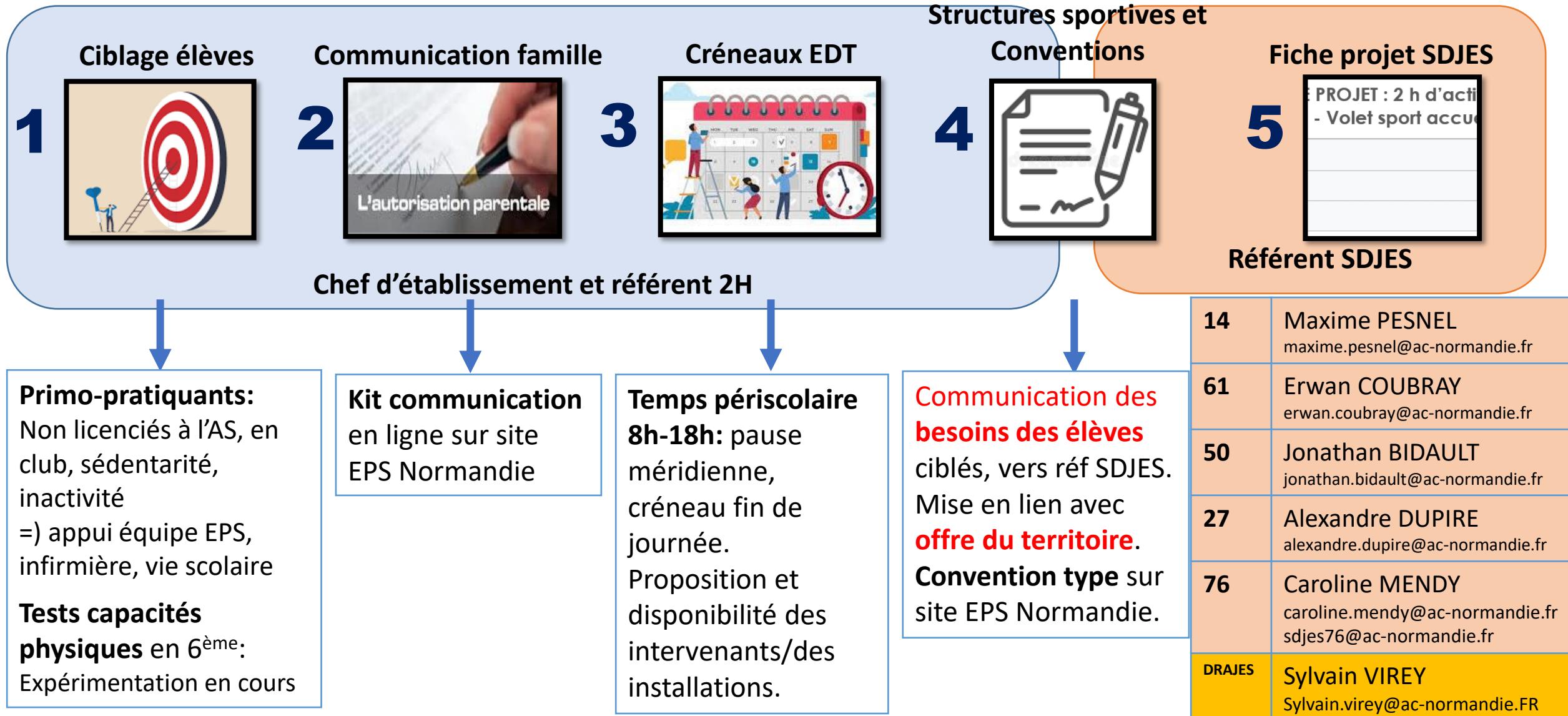
**Mise en œuvre Janvier 25 (possible plus tôt sous conditions)**





# Accompagnement démarche et pilotage 2HSC

**Préalable: Retourner la fiche projet/engagement pour validation auprès du référents SDJES et DRAJES 1 mois avant le début du 1<sup>er</sup> cycle** (Pour le 16 octobre concernant les cycles prévus après la Toussaint).



# Le financement du dispositif

Par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative (MSJVA)

- Dotation allouée aux collèges à raison de 20€ par élève de l'établissement (un seuil minimal de 3 000€ sera versé aux collèges dont l'effectif est inférieur à 150 élèves).
- Dotation pour les séances d'activité physique à raison de 2h par semaine par jeune volontaire.

**Base indicative: forfait de 100 € pour une séance de 2h pour 20 collégiens maximum (sécable en 2x1h)**

- Accès gratuit pour tous les élèves volontaires.
- Possibilité de mobiliser les crédits pour une participation au transport ou de l'achat de matériel à hauteur de 10% maximum de la dotation.

## Points de vigilance:

- Le dispositif n'entraîne aucun frais pour l'établissement.
- La dotation financière sera allouée par la DRAJES. Le 1er versement conditionné à la réception d'au moins une convention signée avec un partenaire sportif.
- Les structures sportives éligibles présentent une facture au chef d'établissement pour la réalisation de leurs séances qui en assure le remboursement.

# Accompagnement et ressources

Page dédiée sur le site internet EPS académique : <https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article2015>

Page dédiée sur le site internet du ministère chargé des sports: <https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988>



# Éducation Physique et Sportive

Accueil   Pilotage   Certification   Ressources   Sport Educ   Autres Informations   Agenda



**SPORT EDUC**



[2 heures d'activité physique et sportive supplémentaire au collège](#)

**Kit ressources collège:** [Fiche projet-dotation](#), FAQ, Fiche projet Convention type, autorisation parentale type, communication famille...



Merci de votre écoute.